

EXTRAIT N° 25/2021
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945 conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. LABORIE

à

M. BERNES

Mme BAKER

à

Mme AGUERRE

M. BERNARDINI

à

Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETARE : M. VIGNEAU a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Chambre Régionale des Comptes - rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la territorialisation de la politique du logement) au titre des exercices 2013 et suivants - débat au sein du Conseil Municipal

Monsieur le Maire a mis à disposition des membres du Conseil Municipal le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes concernant le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la territorialisation de la politique du logement) au titre des exercices 2013 et suivants.

Il est accompagné de la réponse reçue à la chambre dans le délai prévu par le code des juridictions financières..

Conformément à la Loi, l'ensemble a donné lieu à un débat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 février 2021

Le Maire,

Michel BEUILLE

